

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 15 mai 2024

Date d'affichage 15 mai 2024

Nombre de conseillers

en exercice 29

présents 20 + 9 procurations

votants 29

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE

Le VINGT ET UN MAI à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, M. Eric PAPILLON, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Laurent PHILIBERT, Mme Christiane VAN RYSSEL, M. Gérard GUESNE, Mme Bénédicte MARCHAIS, Mme Françoise PELLODI, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, M. Nicolas CHABLE, Mme Catherine CHANTEPIE, Mme Delphine LETESSIER, M. Christophe BISI, M. Emmanuel VIGNERON, Mme Marie DENONELLE, Mme Audrey MAMONTEIL, M. Dominique MORANCE, M. Franck POTAUFEUX, M. Carl GUILLEMIN.

Excusés :

M. Gaëtan THOMAS,

(Pouvoir donné à M. Laurent PHILIBERT)

M. Emmanuel BOIS,

(Pouvoir donné à M. Didier REVEAU)

M. Thierry BODIN,

(Pouvoir donné à Mme Christiane VAN RYSSEL)

Mme Marie-Hélène TROUILLOT,

(Pouvoir donné à M. Eric PAPILLON)

M. Nicolas GUILLARD,

(Pouvoir donné à Mme Marie DENONELLE)

Mme Olivia JAMAIN,

(Pouvoir donné à M Gérard GUESNE)

Mme Sophie DOLLON,

(Pouvoir donné à M. Dominique MORANCE)

M. Lionel COUTEMANCHE,

(Pouvoir donné à Mme Cécile KNITTEL)

Mme Edith ALIX,

(Pouvoir donné à Mme Sylvie SEQUEIRA)

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Mme Delphine LETESSIER a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 34 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984,

Vu le rapport du Maire,

Considérant que conformément à l'article 34 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organisme délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil municipal de fixer les effectifs nécessaires au fonctionnement des services.

A compter du 1^{er} juillet 2024 :

- Suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps non complet 27h/semaine.

Suppression des postes suite à avancements de grade :

- Suppression d'un poste d'adjoint administratif à temps complet.
- Suppression d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet.
- Suppression de quatre postes d'adjoint technique Principal de 2^{ème} classe à temps complet.
- Suppression d'un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps non complet (28h/semaine).
- Suppression d'un poste d'éducateur APS à temps complet.
- Suppression d'un poste d'ATSEM Principal de 2^{ème} classe à temps complet.

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'adopter la proposition du Maire et de modifier le tableau des effectifs et emplois de la ville de La Ferté-Bernard comme suit :

A compter du 1^{er} juillet 2024 :

- Suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps non complet 27h/semaine.

Suppression des postes suite à avancements de grade :

- Un poste d'adjoint administratif à temps complet.
- Un poste d'agent de maîtrise à temps complet.
- Quatre postes d'adjoint technique Principal de 2^{ème} classe à temps complet.
- Un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps non complet (28h/semaine).
- Un poste d'éducateur APS à temps complet.
- Un poste d'ATSEM Principal de 2^{ème} classe à temps complet.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjoints, à signer tout document relatif à cette décision.

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29
Voix contre : 0
Abstention : 0

La Secrétaire de séance
Delphine LETESSIER

Pour Copie conforme
Le Maire,
Didier REVEAU